**Observatoire d’analyse et d’appui au dialogue social de Haute-Savoie**

****

**Missions**

L’observatoire du dialogue social est une instance tripartite, non décisionnelle, composée d’organisations syndicales, d’organisations professionnelles représentatives et d’un représentant de l’autorité administrative désigné par le Direccte.

Il a pour objectif de favoriser et d’encourager dans chaque département le dialogue social et la négociation collective dans les entreprises de moins de 50 salariés, en s’appuyant notamment sur le bilan annuel départemental du dialogue social.

Il est saisi par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs de toutes difficultés rencontrées dans le cadre d'une négociation ;

Il apporte son concours et son expertise juridique aux entreprises de son ressort dans le domaine du droit social.

**Modalités de saisine**

En cas de difficulté, les parties prenantes à une négociation (entreprises du département, organisations patronales, organisations syndicales de salariés) peuvent adresser leur demande de conseil ou d’expertise en matière de dialogue social à l’observatoire du dialogue social, sauf en cas de conflit individuel qui reste de la compétence du Conseil des prud’hommes.

A cette fin, vous devez renseigner de manière complète le formulaire suivant **qui sera examiné en toute confidentialité** et le transmettre accompagné de tous documents utiles par messagerie à l’adresse électronique suivante : [ara-ud74.observatoire@direccte.gouv.fr](mailto:ara-ud74.observatoire@direccte.gouv.fr)

Vous serez tenu informé sous un délai maximum d’un mois des réponses susceptibles d’être apportées suite à votre saisine de l’observatoire du dialogue social.

**Formulaire à renseigner pour la saisine de l’ODS**

**1° Vos coordonnées** :

Nom et prénom :

Adresse :

courriel :

tél :

Mandat :

**2° Entreprise concernée**

Raison sociale :

Rattachement éventuel à un groupe - si oui à préciser :

Rattachement éventuel à une UES - si oui à préciser :

Activité de l’entreprise :

Code NAF (inscrit sur le bulletin de paie) :

Adresse :

Libellé de la convention collective éventuellement applicable :

Effectif :

Présence de représentants du personnel dans l’entreprise (cocher la case correspondante) :

DUP : oui 🖵 non 🖵

DP : oui 🖵 non 🖵

CE : oui 🖵 non 🖵

CHSCT : oui 🖵 non 🖵

CSE (Comité Social et Economique) : oui 🖵 non 🖵

* Si oui, depuis le ……………………………….

Si oui, joindre à titre informatif les procès-verbaux des dernières élections

CSSCT (Commission santé sécurité et conditions de travail) : oui 🖵 non 🖵

Délégués Syndicaux : oui 🖵 non 🖵

Conseil d’entreprise : oui 🖵 non  🖵

Si oui, mise en place :

* par accord d’entreprise : oui 🖵 non 🖵
* en application d’un accord de branche : oui 🖵 non 🖵 Lequel : ………………………………

Votre entreprise n’a pas de représentant du personnel 🖵 Pourquoi : …………………………………………….

**3° Nature de la problématique (joindre tous documents utiles) :**

\_ Votre demande concerne la négociation collective (thème de l’accord, par exemple : salaires/rémunérations, durée du travail, formation professionnelle, conditions de travail, santé/prévoyance etc..).

*Précisez en quelques lignes votre demande : ………………………………………………..*

*………………………………………………………………………………………………………*

*……………………………………………………………………………………………………….*

\_ Votre demande concerne un accompagnement en matière de représentation du personnel (mise en place du conseil économique et social, qualité des signataires, condition de validité de l’accord, modalités de consultation du personnel, référendum etc…)

*Précisez en quelques lignes votre demande : ………………………………………………..*

*………………………………………………………………………………………………………*

*……………………………………………………………………………………………………….*

**4° Autres démarches éventuelles effectuées** (saisine du Conseil des prud’hommes, inspection du travail, commission d’interprétation, médiateur etc…)

*Précisez en quelques lignes : …………………………………………………………………..*

*………………………………………………………………………………………………………*

*……………………………………………………………………………………………………….*

**5° Observations diverses**